



Centre de Gestion de la Fonction  
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

## ARRETE MODIFICATIF FIXANT LA LISTE DES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ETRE NOMMEES MEMBRES DES JURYS DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES PAR LE CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES POUR L'ANNEE 2025

**Le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,**

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté fixant la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion des Hautes-Alpes pour l'année 2025 pris en date du 26 février 2025,

### ARRÊTE

**Article 1** – La liste mise à jour des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour l'année 2025 est ainsi fixée :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	ARNAUD	Sylvie
Madame	AUBERT	Cécile
Monsieur	AYACHE	Serge
Monsieur	BARNEOUD	Thierry
Monsieur	BATTOCHIO	Frédéric
Monsieur	BEYNET	Marc
Madame	CHAUVET	Carole
Monsieur	CHENAVIER	Gérald
Madame	CHOUQUET	Isabelle
Monsieur	COGONI	Marc
Madame	CORNAND	Christine
Madame	COTTAZ	Chloé
Madame	DARMEDRU	Line
Madame	DELADOEUILLE	Anne-Christine
Madame	DI FURIA-FACHE	Laure
Monsieur	FAISANT	Julien
Madame	FORNACIARI	Fanny
Madame	GARCIN	Martine
Madame	GAUTIER	Johanne

Accusé de réception en préfecture  
005-280500075-20250404-25\_01414-AR  
Date de télétransmission : 04/04/2025  
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Madame	GERMAIN	Zühal
Monsieur	GROSGEORGE	Laurent
Madame	HACHET	Stéphanie
Monsieur	HODOUL	Bernard
Monsieur	IMBERT	Philippe
Madame	JALLIFFIER-VERNE	Sylvie
Monsieur	JASSERAND	Philippe
Monsieur	JOBIN	Christophe
Monsieur	LEFEBVRE	Yannick
Madame	MAFFREN	Michèle
Monsieur	MANUEL	Frédéric
Madame	MARCELLIN	Stéphanie
Madame	MARCELOT	Agnès
Monsieur	MOURONT	Michel
Monsieur	ODDOU	Rémy
Monsieur	PARPILLON	Gaëtan
Madame	RAMBAUD	Séverine
Madame	REY	Maria
Monsieur	RIGAUD	Nicolas
Monsieur	RONTEIX	Stéphane
Madame	RUIZ	Caroline
Madame	SAGNOL	Charlène
Madame	SARRAZIN	Anne-Marie
Monsieur	SCHNEIDER	Gilles
Madame	SENECHAL	Catherine
Madame	TAIX	Marie-Laure
Monsieur	TASSAN-TOFFOLA	Joël
Monsieur	TEXIER	Michel
Monsieur	THIERRY	Eric

**Article 2** – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

**Article 3** – Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département des Hautes-Alpes.

Gap, le 26 février 2025

Le Président,

Marcel CANNAT

Accusé de réception en préfecture  
005-280500075-20250404-25\_01414-AR  
Date de télétransmission : 04/04/2025  
Date de réception préfecture : 04/04/2025